

### 3 idées fausses sur le cadastre

Il y a beaucoup d'idées reçues fausses sur le cadastre.

Ces idées fausses font que beaucoup de généalogistes ne réalisent pas à quel point le cadastre peut être utile pour leurs recherches et ils passent donc à côté de beaucoup d'informations.

La **première erreur** que l'on peut faire, c'est de croire que le cadastre n'est qu'une carte ancienne.

Pourtant le cadastre est bien plus qu'une simple carte géographique.

Le cadastre napoléonien a été créé au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, pour faciliter la collecte de l'impôt foncier.

En effet, il était alors difficile de collecter l'impôt équitablement, vu qu'on ne savait pas précisément qui possédait tel terrain ou telle maison.

Le but premier du cadastre est donc de savoir qui possède quoi.

Le cadastre n'est donc pas une simple carte géographique, mais une liste précise des possessions immobilières au sein d'une commune.

Les plans cadastraux ne constituent ainsi qu'un des éléments du cadastre. A côté de ces plans, il y a des registres listant les propriétaires de chaque parcelle : les matrices cadastrales et les états de sections.

Et grâce à ces différents documents, il est possible de connaître tous les terrains et maisons possédés par nos ancêtres, puis de les situer précisément dans la commune.

La **deuxième erreur** que l'on peut faire, c'est de sous-estimer ce que le cadastre peut nous apprendre.

En effet, le cadastre ne donne pas seulement une liste des propriétaires à un moment donné. Il nous apprend aussi en quelle année notre ancêtre a acheté un terrain et aussi à qui il l'a acheté. Et il en est de même pour les ventes.

C'est particulièrement intéressant pour reconstituer la chronologie des achats et ventes d'un ancêtre au cours de sa vie.

Par ailleurs, le cadastre garde également la trace des constructions, des démolitions et des agrandissements de bâtiments.

Par exemple, en faisant des recherches sur un ancêtre, j'ai découvert qu'il avait acheté une première maison avant son mariage.

Puis quelques années plus tard, cette maison avait été démolie. Et ce n'est qu'après cette démolition qu'il a acheté une seconde maison, dans la même commune.

La **troisième erreur**, c'est de croire que le cadastre ne concerne que les achats et ventes de terrains.

En effet, il faut garder à l'esprit que le cadastre nous apprendra également beaucoup sur la transmission de biens au moment d'un héritage.

Il est donc particulièrement utile pour savoir comment les biens immobiliers ont été transmis au sein d'une famille, et partagés lors des héritages successifs.

Cela peut également nous donner des pistes si on recherche le décès d'un ancêtre.

Par exemple, j'ai longtemps cherché la date de décès de mon ancêtre Jean-François Martin. Il n'est pas décédé dans la commune où il vivait (ni dans les communes voisines), et d'après l'acte de décès de sa fille, il serait mort à Paris entre 1852 et 1860. Mais je ne parvenais pas à retrouver d'informations plus précises sur la date de son décès (son acte de décès a d'ailleurs probablement été détruit lors de la Commune).

Et puis, en faisant une recherche dans le cadastre, j'ai pu voir à quelle date ses biens avaient été transmis à ses enfants.

Le cadastre indique que sa maison, en particulier, a été cédée en 1856 à son fils Benoit.

Il s'agit donc probablement d'une transmission suite à son décès. Dans tous les cas, cela donne une piste pour retrouver l'acte notarié correspondant et découvrir les circonstances de cette transmission.

A cause de ces idées fausses, le cadastre reste l'une des ressources les plus sous-estimées en généalogie.

Il s'agit pourtant d'une ressource très riche pour notre généalogie : tant pour retrouver l'emplacement des maisons de nos ancêtres, que pour reconstituer leur vie.